



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.96
11 décembre 1986

FRANCAIS

QUARANTE ET UNIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 96e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 4 décembre 1986, à 10 heures

Président : M. THOMPSON (Fidji)

Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies : rapports du Secrétaire général [140]

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire [62] :

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [63] :

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

/...

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Relation entre le désarmement et le développement [65] :

- a) **Rapport de la Première Commission**
- b) **Rapport de la Cinquième Commission**

Question de l'Antarctique : rapport de la Première Commission [66]

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée : rapport de la Première Commission [67]

Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale : rapport de la Première Commission [68]

Application des dispositions de sécurité collective de la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales : rapport de la Première Commission [69]

Mise en place d'un système général de paix et de sécurité internationales : rapport de la Première Commission [141]

Armement nucléaire d'Israël : rapport de la Première Commission [144]

En l'absence du Président, M. Thompson (Fidji), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 140 DE L'ORDRE DU JOUR

CRISE FINANCIERE ACTUELLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES : RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/41/850, A/41/901)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les Membres se souviendront qu'à sa 3e séance plénière, tenue le 20 septembre 1986, l'Assemblée a décidé :

"d'examiner [le point 140 de l'ordre du jour] directement en séance plénière, étant entendu que la Cinquième Commission préciserait les aspects techniques de la question." (A/41/PV.3, p.19)

Je propose donc que la Cinquième Commission se saisisse de ce point le plus tôt possible afin d'en préciser les aspects techniques.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale donne son assentiment à cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

POINTS 62, 63 et 65 DE L'ORDRE DU JOUR (suite);

POINTS 66 A 69 ET 141; ET 144 (suite)

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE :

- a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/842);
- b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/41/916 et Corr.1).

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX :

- a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/843);
- b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/41/915).

RELATION ENTRE LE DESARMEMENT ET LE DEVELOPPEMENT :

- a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/844);
- b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/41/916 et Corr.1)

QUESTION DE L'ANTARCTIQUE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/902)

RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/903)

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/904)

APPLICATION DES DISPOSITIONS DE SECURITE COLLECTIVE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/905)

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME GENERAL DE PAIX ET DE SECURITE INTERNATIONALES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/906).

ARMEMENT NUCLEAIRE D'ISRAEL : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/848).

M. Ki (Burkina Faso), Rapporteur de la Première Commission, présente les rapports de cette commission (A/41/902 et A/41/906) et déclare ensuite ce qui suit :

M. KI (Burkina Faso) (Rapporteur de la Première Commission) : Hier, j'ai eu l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les points relatifs au désarmement qui n'ont pas d'incidences sur le budget-programme. Aujourd'hui, il me revient encore l'honneur de présenter devant l'Assemblée générale les points relatifs au désarmement qui n'avaient pas pu être examinés hier, ainsi que les points 66, "Question de l'Antarctique", et 67, 68, 69 et 141, relatifs aux problèmes de la sécurité internationale.

Puisque les points relatifs au désarmement ont fait l'objet d'une présentation globale hier, je m'attacherai, aujourd'hui, à ceux relatifs aux deux sujets que je viens de mentionner.

Cette année encore, il n'y a pas eu de consensus sur la question de l'Antarctique, en dépit des efforts qui ont été déployés. Ainsi que l'indique le rapport (A/41/902), un certain nombre de délégations, comme l'année dernière, n'ont pas participé au vote sur cette question. Trois projets de résolution ont été adoptés, suite à des votes par appel nominal.

Par la résolution A, l'Assemblée générale prierait les parties consultatives au Traité sur l'Antarctique de tenir le Secrétaire général pleinement informé de tous les aspects de la question de l'Antarctique, de manière que l'Organisation des Nations Unies puisse agir comme dépositaire de toutes ces informations. Elle demande en outre au Secrétaire général de continuer à suivre tous les aspects de la question de l'Antarctique et de lui présenter un rapport à jour sur le sujet, à sa quarante-deuxième session.

Dans le projet de résolution B, l'Assemblée générale demanderait aux parties consultatives au Traité sur l'Antarctique d'imposer un moratoire sur les négociations visant à établir un régime concernant les ressources minérales de l'Antarctique jusqu'à ce que tous les membres de la communauté internationale puissent participer pleinement à ces négociations.

M. Ki

Enfin, par la résolution C, l'Assemblée générale lancerait un nouvel appel aux parties consultatives au Traité sur l'Antarctique pour qu'elles prennent d'urgence des mesures en vue d'exclure, aussi rapidement que possible, le régime raciste d'apartheid d'Afrique du Sud de la participation aux réunions des parties consultatives et inviterait celles-ci à informer le Secrétaire général de la suite qui sera donnée à cet appel, afin qu'il puisse présenter un rapport à l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session. Il y a lieu de signaler que 38 délégations ont annoncé qu'elles ne participaient pas aux votes sur les projets de résolution A et B et 21 délégations ont fait la même annonce pour le projet C. Je signale aussi que Brunéi Darussalam doit être considéré comme faisant partie des auteurs du projet de résolution A/C.1/41/L.86, cité au paragraphe 5 du document A/41/902.

Le problème de la sécurité internationale a, cette année encore, beaucoup préoccupé les délégations. Un point supplémentaire, intitulé "Mise en place d'un système général de paix et de sécurité internationales" a été inscrit à l'ordre du jour de la Commission sur ce sujet. Toutes les délégations ont exprimé leur préoccupation devant la situation internationale, caractérisée par des foyers de tension et de conflit dans de nombreuses régions du monde. Il apparaît que le manque de volonté constructive dans les domaines politique, économique, social et humanitaire est l'un des facteurs qui mine les fondations de la paix et de la sécurité internationales. Nombre de délégations ont mis un accent particulier sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité et ont appelé au renforcement de ce rôle.

Au paragraphe 8 du rapport (A/41/903) sur le point 67, relatif au renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée, la Première Commission recommande par consensus un projet de résolution. Par cette résolution, l'Assemblée générale, entre autres, prierait instamment tous les Etats de coopérer avec les Etats méditerranéens aux nouveaux efforts nécessaires pour réduire les tensions et promouvoir la paix, la sécurité et la coopération dans la région, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux dispositions de la Déclaration relative aux principes du droit international.

Sur le point 68, relatif à l'examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, la Première Commission, dans son rapport (A/41/904), recommande deux projets de résolution. Le projet de résolution I, intitulé "Examen de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité

M. Ki

internationale", réaffirme et demande l'application des principes connus et acceptés par tous, contenus dans la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, mais constamment violés. Par cette résolution, l'Assemblée générale prierait de nouveau instamment tous les Etats de se conformer strictement, dans les relations internationales, aux engagements qu'ils ont pris en vertu de la Charte et inviterait les Etats Membres à faire connaître leurs vues sur l'application de la Déclaration, en prévision d'un rapport du Secrétaire général sur la question qu'il présenterait à l'Assemblée à sa prochaine session.

Par le projet de résolution II, intitulé "Nécessité d'un dialogue politique pragmatique pour améliorer la situation internationale", l'Assemblée générale engagerait tous les Etats à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instance au service du dialogue politique et de la négociation, et encouragerait le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour faciliter le dialogue et la coopération comme moyens de réduire les tensions, de régler pacifiquement les conflits internationaux et d'améliorer le climat international.

M. Ki

Enfin, au titre du point 141 intitulé "Mise en place d'un système général de paix et de sécurité internationales", la Première Commission, au paragraphe 8 de son rapport, recommande l'adoption d'un projet de résolution par lequel l'Assemblée, entre autres, réaffirmerait qu'il faut observer rigoureusement les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, en particulier le respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale des Etats, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le non-recours à la force dans les relations internationales, le règlement pacifique des différends et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et demanderait aux Etats de s'attacher à assurer une sécurité égale pour tous les Etats et dans tous les domaines des relations internationales.

Encore une fois, nous nous devons de reconnaître que les débats de la Première Commission sur tous ces points se sont déroulés dans une atmosphère de compréhension, de dialogue et de compromis.

Avant de terminer ce matin ma fonction de rapporteur de la Première Commission, je voudrais rendre un hommage particulier à tous ceux qui, de près ou de loin, m'ont permis d'accomplir ma tâche. Je remercie d'abord l'ambassadeur Siegfried Zachmann, Président de la Première Commission. Il a, par la compétence, la compréhension, le dévouement et la diplomatie dont il a fait montre, su créer cette atmosphère que je viens d'évoquer et qui a permis à la Première Commission de mener son travail à bien dans les délais voulus, malgré la réduction du temps imparti. Sa collaboration m'a été extrêmement précieuse non seulement dans ma fonction de rapporteur mais aussi pour me permettre de m'y retrouver parfois dans les méandres difficiles des problèmes du désarmement où sa compétence est appréciée de tous. A la suite de ses éminents prédécesseurs, il a beaucoup fait pour rendre encore plus efficace le travail de la Première Commission.

A cet hommage, j'aimerais associer les deux vice-présidents qui l'ont si efficacement secondé, les ambassadeurs Douglas James Roche et Morihisa Aoki, qui ont montré, au niveau du Bureau et de la Commission tout entière, qu'ils étaient des hommes d'efficacité et de compétence.

J'adresse aussi mes remerciements à tout le personnel du secrétariat de la Première Commission, en particulier à M. Jan Martensen, Sous-Secrétaire général pour les affaires du désarmement et représentant du Secrétaire général et à

M. Soharab Kheradi et à son équipe, dont la collaboration, je dirais même la complicité, n'a jamais fait défaut. Sans eux, la tâche d'un rapporteur serait assurément bien difficile, voire impossible.

Enfin, il m'est agréable de remercier tout le groupe africain pour avoir proposé ma candidature et tous les membres de la Commission pour l'avoir acceptée. C'est un grand honneur pour moi d'avoir servi comme rapporteur de cette importante commission.

J'ai maintenant l'honneur de saisir l'Assemblée, pour examen et adoption, les recommandations formulées par la Première Commission dans les rapports que je viens de présenter.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée décide de ne pas discuter les neuf rapports de la Première Commission.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Les positions des délégations sur les diverses recommandations de la Première Commission qui ont été exposées à la Commission figurent dans les procès-verbaux.

Je rappelle qu'au paragraphe 7 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale il est dit :

"Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission."

Je rappelle également que, conformément à la même décision, la durée des explications de vote est limitée à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

L'Assemblée générale va maintenant examiner le rapport de la Première Commission (document A/41/842) relatif au point 62 de l'ordre du jour intitulé "Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire".

Après que les représentants qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote sur les projets de résolution A à R et sur le projet de décision recommandé par la

Le Président

Première Commission se seront exprimés, je mettrai aux voix, un à un, les projets de résolution et le projet de décision. Lorsque tous les votes auront été émis, les représentants auront de nouveau la possibilité d'expliquer leur vote.

Etant donné qu'aucune délégation ne souhaite expliquer son vote avant le vote, l'Assemblée va maintenant se prononcer sur les dix projets de résolution et sur le projet de décision recommandés par la Première Commission aux paragraphes 68 et 69 de son rapport (document A/41/842).

Le projet de résolution A est intitulé "Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Botswana, Brunéi Darussalam, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Malte, Maroc, Maurice, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Suède, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Zaïre, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Chypre, Congo, Cuba, Egypte, Equateur, Ethiopie, Grenade, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Maldives, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Seychelles, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie.

Par 88 voix contre zéro, avec 56 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 41/86 A).*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution B intitulé "Non-utilisation des armes nucléaires et prévention d'une guerre nucléaire".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chypre, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Bahamas, Belize, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Irlande, Israël, République dominicaine, Samoa.

* La délégation du Costa Rica a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour; les délégations du Niger, de Panama et du Zimbabwe entendaient s'abstenir.

Par 118 voix contre 17, avec 10 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 41/86 B).*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution C est intitulé "Etude des Nations Unies sur le désarmement". La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution C est adopté (résolution 41/86 C).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution D s'intitule "Semaine du désarmement". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

* La délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour; la délégation des Pays-Bas entendait voter contre; la délégation du Costa Rica entendait s'abstenir.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, France, Grèce, Guinée équatoriale, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie.

Par 123 voix contre une, avec 23 abstentions, le projet de résolution D est adopté (résolution 41/86 D).*

* La délégation de St-Vincent-et-Grenadines a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution E s'intitule "Rapport de la Commission du désarmement". La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution E est adopté (résolution 41/86 E).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution F s'intitule "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélice, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Danemark, Espagne, Grèce, Israël, Japon.

Par 130 voix contre 15, avec 5 abstentions, le projet de résolution F est adopté (résolution 41/86 F).*

* La délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution G s'intitule "Prévention d'une guerre nucléaire". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Turquie.

Par 134 voix contre 3, avec 14 abstentions, le projet de résolution G est adopté (résolution 41/86 G).*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution H porte sur les effets climatiques de la guerre nucléaire, notamment l'hiver nucléaire.

* La délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le Président

Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme de ce projet de résolution se trouve dans le document A/41/916 et Corr.1. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, France, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 140 voix contre une, avec 10 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 41/86 H).*

* La délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution I qui porte sur l'"Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire".

Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences du budget-programme de ce projet se trouve dans le document A/41/916/Corr.1. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, France, Ghana, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 138 voix contre une, avec 11 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 41/86 I).*

* La délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons au projet de résolution J, qui porte également sur l'"Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Fidji, France, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Autriche, Belgique, Birmanie, Canada, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Luxembourg, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

Par 128 voix contre zéro, avec 18 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 41/86 J).*

* La délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution K porte sur la coopération internationale dans le domaine du désarmement.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Autriche, Bahamas, Brésil, Chili, Finlande, Grèce, Irlande, Paraguay, Suède.

Par 118 voix contre 19, avec 9 abstentions, le projet de résolution K est adopté (résolution 41/86 K).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution L, intitulé "La Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe".

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale désire faire de même?

Le projet de résolution L est adopté (résolution 41/86 L).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution M porte sur le rapport de la Conférence du désarmement.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Portugal, Turquie.

Par 133 voix contre 3, avec 17 abstentions, le projet de résolution M est adopté (résolution 41/86 M).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution N, intitulé "Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Islande, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 140 voix contre zéro, avec 13 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 41/86 N).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution O, intitulé "Application des recommandations et décisions de la dixième session extraordinaire".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Islande, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Australie, Espagne, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande.

Par 135 voix contre 13, avec 5 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 41/86 O).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de résolution P, intitulé "Rapport de la Conférence du désarmement". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Comores, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Zaïre.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Bénin, Bhoutan, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Egypte, Ethiopie, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Maldives, Mali, Mexique, Mongolie, Népal, Nicaragua, Panama, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Sri Lanka, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Par 101 voix contre zéro, avec 50 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 41/86 P).*

* La délégation de la Zambie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour; les délégations de l'Equateur et de l'Ouganda entendaient s'abstenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution Q, intitulé "La vérification sous tous ses aspects". La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 41/86 Q).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution R, intitulé "Etude sur la dissuasion". La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 41/86 R)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Enfin, l'Assemblée va se prononcer sur le projet de décision figurant au paragraphe 69 du rapport de la Première Commission. La Première Commission a adopté ce projet de décision sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 62 de l'ordre du jour, à l'exception du sous-point 62 d), intitulé "Programme global de désarmement", conformément à la décision que vient de prendre l'Assemblée en ce qui concerne le paragraphe 69 du document A/41/842.

L'Assemblée va maintenant examiner le rapport de la Première Commission relatif au point 63 de l'ordre du jour (A/41/843), intitulé "Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix". L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de ce rapport. Les incidences sur le budget-programme de ce projet de résolution figurent au document A/41/915.

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 41/87).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 63 de l'ordre du jour.

Nous allons examiner à présent le rapport de la Première Commission relatif au point 65 de l'ordre du jour (A/41/844), intitulé "Relation entre le désarmement et le développement".

Je donne la parole au représentant des Etats-Unis, qui désire expliquer la position de sa délégation sur ce point.

M. LOVING (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : La délégation des Etats-Unis voudrait que le compte rendu de la présente séance indique que les Etats-Unis n'ont pas participé à l'action de l'Assemblée sur la décision concernant la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement. Ma délégation saisit également cette occasion pour déclarer que les Etats-Unis ne participeront pas à cette conférence ni à ses travaux préparatoires.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport (A/41/844). Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences de ce projet de résolution sur le budget-programme fait l'objet du document A/41/916 et Corr.1. La Première Commission a adopté ce projet de décision sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 65 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Cinquième Commission relatif au point 66 de l'ordre du jour (A/41/902), intitulé "Question de l'Antarctique".

Je vais d'abord donner la parole aux délégations qui désirent expliquer leur vote avant le vote.

M. WILSKI (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais rectifier une erreur qui s'est glissée dans la version anglaise du rapport de la Première Commission (A/41/902). Selon le paragraphe 6, la Pologne se serait abstenue lors du vote sur le projet de résolution A, alors que, comme l'indique correctement la note 1 de bas de page, la Pologne n'a pas participé au vote.

M. PHIRI (Malawi) (interprétation de l'anglais) : Concernant le projet de résolution C, je voudrais dire que ma délégation a été dans l'impossibilité d'assister aux séances de la Première Commission consacrées à l'examen du point 65 de l'ordre du jour. Pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous n'avons pu par la suite faire connaître notre position. C'est pourquoi nous sommes tenus de faire la présente déclaration. Connaissant bien le règlement intérieur de l'Assemblée générale, nous ne désirons pas nous opposer à une décision prise en Première Commission. Cependant, puisque nous n'avons pas pris part à la prise de décision lorsque cette question a été discutée au sein de la Commission, nous estimons avoir le droit d'expliquer notre position maintenant, même si cette position semble à première vue aller à l'encontre de ce qui a été décidé à la Première Commission.

Ma délégation fait partie des auteurs du projet de résolution C. Nous comprenons et appuyons les objectifs recherchés par les auteurs de ce projet de résolution mais, comme nous l'avons indiqué en de nombreuses occasions à propos d'autres questions examinées par l'Assemblée, et quand bien même il nous arrive d'appuyer les objectifs de certaines décisions, nous ne sommes pas toujours d'accord avec les méthodes et les tactiques recommandées et adoptées. Telle est notre position en ce qui concerne le projet de résolution C. Nous approuvons tout à fait d'accord sur l'objectif recherché par ses auteurs; nous espérons qu'il sera possible de l'atteindre. Cependant, nous ne pouvons souscrire aux méthodes et tactiques préconisées dans le projet de résolution.

Plutôt que de se mettre en travers de la voie, ma délégation ne participera à la prise de décision sur le projet de résolution C.

M. WOOLCOTT (Australie) (interprétation de l'anglais) : Un vote par appel nominal a été demandé sur les projets de résolution concernant l'Antarctique. Je voudrais demander que la non-participation d'un certain nombre de pays, y compris des parties au Traité sur l'Antarctique, apparaisse dans les comptes rendus de l'Assemblée générale.

Les parties au Traité sur l'Antarctique sont fermement d'avis - comme cela a été dit à l'Assemblée générale lorsque cette question a été examinée pour la dernière fois, le 16 décembre 1985 - que le consensus est la seule base réaliste d'un examen de la question de l'Antarctique par l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le compte rendu indiquera expressément les noms des délégations qui déclarent ne pas vouloir participer au vote.

M. SVOBODA (Canada) (interprétation de l'anglais) : On constatera à la lecture du rapport que l'Assemblée examine en ce moment (A/41/902) que le Canada a fait consigner son opposition à l'objectif essentiel du projet de résolution C à la séance tenue récemment en Première Commission, opposition qui procède de notre ferme attachement au principe de l'universalité. Comme ma délégation l'a souligné à ce moment-là, le vote du Canada ne doit pas être interprété comme signifiant que nous appuyons le Gouvernement de l'Afrique du Sud, dont nous abhorrons et rejetons vigoureusement les politiques et les pratiques d'apartheid.

Le Canada s'inquiète aussi de voir que l'Assemblée générale ne peut toujours pas parvenir à un consensus sur des résolutions concernant l'Antarctique. Comme ma délégation l'a fait remarquer l'année dernière et cette année encore à la Première Commission, ce manque d'unanimité ne contribue nullement à la mise en oeuvre du Traité sur l'Antarctique; à vrai dire il ne fait qu'agrandir le fossé entre les parties au Traité et les autres membres de la communauté internationale.

Ayant déjà fait état de son opposition à l'essentiel de ce qui était à l'origine le projet de résolution A/C.1/41/L.88 en Première Commission, c'est maintenant pour une question de principe que le Canada s'abstiendra sur chacun des projets de résolution recommandés dans le document A/41/902, parce que nous considérons que les textes présentés par la Première Commission ont un caractère improductif.

M. OBEO (Côte d'Ivoire) : Le nom de la Côte d'Ivoire apparaît sur la liste des auteurs du projet de résolution C. Or nous ne sommes pas coauteur du projet. Nous avons demandé à ne pas être coauteur parce que nous n'avons pas participé à la prise des décisions. Nous voulons que cela soit reflété dans le compte rendu : la Côte d'Ivoire n'est pas coauteur du projet de résolution C sur l'Antarctique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La position de la Côte d'Ivoire sera dûment consignée dans le compte rendu.

L'Assemblée va maintenant porter son attention sur les projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 11 de son rapport (A/41/902).

L'Assemblée va tout d'abord se prononcer sur le projet de résolution A.

Un vote par appel nominal a été demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Le vote commence par le Suriname, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gabon, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Autriche, Belize, Canada, Chine, Fidji, Iles Salomon, Irlande, Luxembourg, Pérou, Portugal, Turquie, Venezuela.

Par 94 voix contre zéro, avec 12 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 41/88 A).*

* Pendant le vote par appel nominal, les pays suivants ont annoncé qu'ils ne participaient pas au vote : Afghanistan, Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Islande, Israël, Italie, Japon, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Seychelles, Suède, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques. La délégation de l'Uruguay a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle n'aurait pas participé au vote si elle avait été présente.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous en venons au projet de résolution B. Un vote par appel nominal a été demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par Chypre, dont le nom a été tiré au sort par le Président.

Votent pour : Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gabon, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Autriche, Bahamas, Canada, Chine, Fidji, Iles Salomon, Irlande, Luxembourg, Pérou, Portugal, Turquie, Venezuela.

Par 96 voix contre zéro, avec 12 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 41/88 B).*

* Pendant le vote par appel nominal, les pays suivants ont annoncé qu'ils ne participaient pas au vote : Afghanistan, Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Islande, Israël, Italie, Japon, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Seychelles, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous en venons maintenant au projet de résolution C.

Un vote par appel nominal a été demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Le vote commence par l'Angola, dont le nom a été tiré au sort par le Président.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Autriche, Canada, Fidji, Iles Salomon, Irlande, Luxembourg, Portugal, Turquie.

Par 119 voix contre zéro, avec 8 abstentions, le projet de résolution C est adopté (résolution 41/88 C).*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée en a terminé avec l'examen du point 66 de l'ordre du jour.

* Pendant le vote par appel nominal, les pays suivants ont annoncé qu'ils ne participaient pas au vote : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Chili, Côte d'Ivoire, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Islande, Israël, Italie, Japon, Lesotho, Malawi, Maurice, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède.

Le Président

L'Assemblée générale va maintenant examiner le rapport de la Première Commission (A/41/903) sur le point 67 de l'ordre du jour, intitulé "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée".

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport (A/41/903).

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale entend procéder de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 41/89).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 67 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/41/904) sur le point 68 de l'ordre du jour, intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale".

L'Assemblée va se prononcer sur les projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 10 de son rapport (A/41/904).

Nous allons d'abord prendre le projet de résolution I, intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan,

Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Belize, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie.

Par 126 voix contre une, avec 24 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 41/90).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution II, intitulé "Nécessité d'un dialogue politique pragmatique pour améliorer la situation internationale".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Belize, Canada, Chili, Costa Rica, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Singapour, Suède, Turquie, Venezuela.

Par 117 voix contre une, avec 33 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 41/91).*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 68 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale va maintenant passer à l'examen du rapport de la Première Commission (A/41/905) sur le point 69 de l'ordre du jour, intitulé "Application des dispositions de sécurité collective de la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales".

Aucune proposition n'ayant été présentée au titre de ce point à la Première Commission, l'Assemblée a donc achevé l'examen du point 69 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale va maintenant passer à l'examen du rapport de la Première Commission (A/41/906) sur le point 141 de l'ordre du jour, intitulé "Mise en place d'un système général de paix et de sécurité internationales".

* La délégation de l'Uruguay a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.

Le Président

L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport (A/41/906).

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Congo, Costa Rica, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Belgique, Brunéi Daruśšalam, Canada, Chili, Comores, Côte d'Ivoire, Danemark, Espagne, Gabon, Grèce, Grenade, Honduras, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kampuchea démocratique, Kenya, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Malawi, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République centrafricaine, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Singapour, Suède, Tchad, Trinité-et-Tobago, Turquie.

Par 102 voix contre 2, avec 46 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 41/92).*

* Les délégations de la Colombie et du Lesotho ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous en avons terminé avec l'examen du point 141 de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant examiner le rapport de la Première Commission relatif au point 144 de l'ordre du jour (A/41/848) intitulé "Armement nucléaire israélien".

L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport (A/41/848).

Des votes séparés et enregistrés ont été demandés sur les paragraphes 3, 4, 5 et 6 du dispositif du projet de résolution. S'il n'y a pas d'objections, je vais mettre d'abord aux voix ces paragraphes. Comme il n'y en a pas, je mets aux voix le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Costa Rica, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grenade, Guatemala, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Libéria, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Suède.

S'abstiennent : Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Equateur, Espagne, Fidji, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Jamaïque, Lesotho, Malawi, Népal, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, République dominicaine, Saint-Christophe-et-Nevis, Samoa, Swaziland, Uruguay, Zaïre.

Par 90 voix contre 28, avec 28 abstentions, le paragraphe 3 du dispositif est adopté.*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Chine, Chypre, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Belize, Canada, Costa Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grenade, Guatemala, Haïti, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jamahiriya arabe libyenne, Lesotho, Madagascar, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Suède.

* La délégation du Lesotho a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

S'abstiennent : Argentine, Bolivie, Brésil, Cameroun, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Equateur, Fidji, Grèce, Honduras, Iles Salomon, Jamaïque, Liban, Mexique, Népal, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Swaziland, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, Venezuela.

Par 81 voix contre 37, avec 26 abstentions, le paragraphe 4 du dispositif est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Chine, Chypre, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Costa Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grenade, Guatemala, Haïti, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Libéria, Luxembourg, Malawi, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Suède.

S'abstiennent : Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Cameroun, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Equateur, Fidji, Grèce, Honduras, Iles Salomon, Jamaïque, Lesotho, Mexique, Népal, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Swaziland, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Zaïre.

Par 83 voix contre 34, avec 27 abstentions, le paragraphe 5 du dispositif est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre au voix le paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution.

Il est prodédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Chine, Chypre, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Costa Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Islande, Israël, Italie, Libéria, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

S'abstiennent : Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Cameroun, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Equateur, Fidji, Grèce, Grenade, Guatemala, Honduras, Iles Salomon, Irlande, Japon, Malawi, Mexique, Népal, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Swaziland, Tchad, Uruguay, Zaïre.

Par 88 voix contre 22, avec 35 abstentions, le paragraphe 6 du dispositif est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est prodédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Chine, Chypre, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Belize, Birmanie, Bolivie, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Equateur, Espagne, Fidji, Finlande, France, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Malawi, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Portugal, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Suède, Swaziland, Tchad, Uruguay, Zaïre.

Par 95 voix contre 2, avec 56 abstentions, le projet de résolution dans son ensemble est adopté (résolution 41/93)*.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 144 de l'ordre du jour et de tous les rapports de la Première Commission.

La séance est levée à midi.

* La délégation du Lesotho a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

